



# Rapport d'activité

## 2021

GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale



## **Colonne vertébrale du Grand Rovaltain, le SCoT fixe les grandes orientations de son urbanisme et de son développement**

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) oriente, organise et anime le développement et l'aménagement des trois bassins de vie du Grand Rovaltain : urbanisme, habitat, mobilité, maîtrise de la consommation foncière, formes urbaines, zones d'activité économique, urbanisme commercial, infrastructures, continuités écologiques.

Il traduit un projet de développement équilibré partagé pour l'aménagement durable des 101 communes du Grand Rovaltain. Porté par le syndicat mixte du SCoT, il est en vigueur depuis le 17 janvier 2017. Il est actuellement en cours d'évaluation comme le prescrit la loi.

Ainsi, le SCoT est le premier garant de la cohérence des politiques publiques dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à l'échelle des trois intercommunalités (EPCI) qui composent le Grand Rovaltain

Il permet à l'échelle du bassin de vie, d'encadrer et coordonner les plans locaux d'urbanisme ainsi que les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacements urbains, les plans climat air énergie. Il a notamment pour mission d'organiser et accompagner la politique de sobriété foncière du territoire, de faciliter l'adoption de formes d'urbanisation et de développement conformes aux attentes des habitants, respectueuses du patrimoine, des ressources naturelles, des paysages tout en permettant la création de valeur, la croissance des activités économiques et le développement harmonieux du Grand Rovaltain.

Les chiffres clés .....	4
<b>1. Le syndicat mixte.....</b>	<b>5</b>
1.1 Les membres .....	5
1.2 Le comité syndical.....	5
Liste des délégués.....	6
Ordres du jour et décisions du comité.....	6
1.3 Le bureau.....	7
Les membres du bureau.....	8
Ordres du jour et décisions du bureau.....	9
1.4 Les commissions et les groupes de travail .....	10
Commission document d'urbanisme.....	11
Groupe de travail Bilan et évaluation du SCoT .....	11
Groupe de travail Installations Photovoltaïques en toiture dans l'espace agricole .....	11
Groupe de travail d'analyse des projets SDAGE et PGRI .....	12
Groupe de travail d'analyse du projet de charte du pnr vercors .....	12
1.5 L'Equipe technique.....	13
1.6 Budget.....	14
1.7 Fonctionnement.....	15
<b>2. La mise en œuvre du SCoT.....</b>	<b>16</b>
2.1 L'accompagnement des communes .....	16
2.2 Les outils pédagogiques .....	17
2.3 Les avis rendus par le syndicat.....	17
Urbanisme.....	18
Urbanisme commercial .....	19
Développement des enr.....	20
Plan de prévention des risques.....	20
Synthèse des avis rendus sur le territoire du grand rovaltain en 2021 .....	21
2.4 Les chantiers .....	22
le Bilan du scot .....	22
le Zéro artificialisation nette .....	22
le Photovoltaïque dans l'espace agricole.....	23
l'urbanisme commercial.....	24
l'Eau.....	24
<b>3. Le Contrat Vert et Bleu.....</b>	<b>25</b>
3.1 L'animation du CVB.....	25
3.2 L'évaluation du CVB .....	26
3.3 La préfiguration du CVB 2 .....	26
<b>4. Rovalterra.....</b>	<b>27</b>



108 communes    3 EPCI    1 640 km<sup>2</sup>  
 315 000 habitants    130 000 emplois  
 42 délégués    Le SCoT    Le CVB

# 1. Le syndicat mixte

## 1.1 Les membres

En 2021, le syndicat mixte compte 3 membres :

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



Communauté d'Agglomération  
Hermitage-Tournonais-  
Herbasse-Pays-de-Saint-  
Félicien dite « Arche Agglo »  
41 communes



Communauté de Communes  
Rhône Crussol  
13 communes



Communauté d'Agglomération  
Valence Romans Agglo  
54 communes

Ce sont ainsi 108 communes au total regroupant 315 000 habitants qui composent le Grand Rovaltain (population municipale au 1er janvier 2018).

## 1.2 Le comité syndical

IL RÉUNIT 42 DÉLÉGUÉS DÉSIGNÉS PAR LES EPCI MEMBRES DU SYNDICAT.

Le comité syndical est présidé par Lionel BRARD. C'est l'instance décisionnelle et délibérative du syndicat, et un lieu de débat entre les collectivités à l'échelle de l'ensemble du territoire du Grand Rovaltain. A ce titre, il est saisi des grandes orientations du syndicat tant sur le plan administratif que politique sur lesquelles il se prononce.

Le comité syndical a été installé le 15 septembre 2020. Lionel BRARD a été réélu à la présidence du syndicat.

Il s'est réuni **4** fois au cours de l'année

## LISTE DES DELEGUES

NOMS	COLLECTIVITES	NOMS	COLLECTIVITES
ANGELI Xavier	CA Arche Agglo	GIRARD Geneviève	CA Valence Romans
AVOUAC Thierry	CC Rhône Crussol	GUILLON Eliane	CA Valence Romans
BARNERON Philippe	CA Valence Romans	HOURDOU Philippe	CA Valence Romans
BELLIER François	CA Valence Romans	JAUBERT Agnès	CA Valence Romans
BONNET Jean-Louis	CA Arche Agglo	JUNG Anne	CA Valence Romans
BRARD Lionel	CA Valence Romans	LABADENS Philippe	CA Valence Romans
BROCHIER Patrick	CA Valence Romans	LAMBERT Marie-Claude	CA Arche Agglo
BRUNET Michel	CA Arche Agglo	LARUE Fabrice	CA Valence Romans
CHAUMONT Jean-Luc	CA Valence Romans	MIZZI Michel	CC Rhône Crussol
CHAZAL Françoise	CA Valence Romans	MONTIEL Olivier	CC Rhône Crussol
CHOVIN Sonia	CA Valence Romans	MORIN Jean-Louis	CA Arche Agglo
CLEMENT Danielle	CA Valence Romans	PLACE Anna	CA Valence Romans
DARD Thierry	CA Arche Agglo	ROBIN Alain	CA Valence Romans
DELOCHE Georges	CA Valence Romans	ROMAIN Christian	CC Rhône Crussol
DUBAY Jacques	CC Rhône Crussol	ROSSI Bénédicte	CC Rhône Crussol
DUCLAUX Jean-Claude	CA Valence Romans	SOULIGNAC Franck	CA Valence Romans
EYSSAUTIER Yann	CA Arche Agglo	TEUFERT Romain	CA Valence Romans
FOURNIER Annie	CA Arche Agglo	VALETTE Jean-Paul	CA Arche Agglo
GAUCHER Sylvie	CC Rhône Crussol	VALLA Jean-Michel	CA Valence Romans
GAUTHIER Christian	CA Valence Romans	VALLON Bernard	CA Valence Romans
GENTIAL Dominique	CA Valence Romans	VASSY Jean-Louis	CA Valence Romans

## ORDRES DU JOUR ET DECISIONS DU COMITE

### 9 février 2021 à Montéliér

- Syndicat : Mise en place et modalités de mise en œuvre du télétravail au sein du syndicat
- Syndicat : Renouvellement de la convention d'appui « Budget et Ressources humaines » avec la CA Valence Romans Agglo
- CVB : Réalisation de l'action Intégrer la TVB dans les projets d'urbanisme (A1) en 2021 – tranche complémentaire
- CVB : Action C1– phase complémentaire 2 : Evaluation globale et communication
- Budget : Budget 2021



### 15 juin 2021 à Mauves

- Budget : Adoption du compte de gestion 2020
- Budget : Adoption du compte administratif 2020
- Syndicat : Rapport d'activité 2020
- SCoT : Avis du Syndicat sur le projet de SDAGE et de PGRI

### 19 octobre 2021 à Guilherand-Granges

- SCoT : Bilan et évaluation du SCoT
- SCoT : Impact de la loi Climat et Résilience
- Budget : Projet de Décision Modificative n°1
- SCoT : Installations photovoltaïques sur les bâtiments d'exploitation agricole
- CVB : Evaluation du Contrat Vert et Bleu
- CVB : Présentation de la brochure « Pelouse sèches »





## 14 décembre 2021 à Valence

- SCoT : Point d'avancement bilan et évaluation du SCoT
- SCoT : Projet de PPRI sur la commune de Chabeuil
- Budget : Débat d'Orientation Budgétaire
- CVB : Demande de subvention pour le lancement de la phase de préfiguration d'un nouveau CVB
- CVB : Demande de subvention auprès du FEDER et de la Région AURA pour l'observatoire de la santé des sols Rovalterra™ tranche 2 – actualisation

- Syndicat : Projet de convention unique avec le CDG 26 – santé et sécurité au travail
- Syndicat : Désignation d'un représentant du SCoT à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bas Dauphiné Plaine de Valence
- SCoT : Demande de Valence Romans Agglo de saisine pour son compte de la CDAC sur un projet d'équipement commercial dont la surface est comprise entre 300 et 1000m<sup>2</sup> outre drive à Chatuzange-le-Goubet



## 1.3 Le bureau

### IL RÉUNIT 17 MEMBRES ÉLUS PARMIS LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX.

Installé par le Comité syndical du 8 mars 2017 et puis renouvelé le 15 septembre 2020 le bureau du syndicat mixte, présidé par Lionel BRARD est composé de 17 membres représentant les trois EPCI du Grand Rovaltain. Il impulse, suit les chantiers et les actions du syndicat, il met en œuvre les décisions du Comité syndical. Ses réunions mensuelles permettent de préparer l'ordre du jour du Comité syndical et de nommer les rapporteurs qui interviendront lors des séances. Il examine les travaux des commissions thématiques.

Le Bureau est en outre l'instance qui se prononce après examen sur les projets de documents d'urbanisme (PLU/CC) par délégation du Comité syndical.

Lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des décisions prises en vertu de la délégation.

Le bureau s'est réuni **7** fois au cours de l'année



## LES MEMBRES DU BUREAU



**Lionel BRARD**  
Président



**Philippe LABADENS**  
1er vice-président  
Délégué : Transition énergétique, administration générale



**Christian GAUTHIER**  
2ème vice-président  
Délégué : Habitat, aménagement urbain, aménagement touristique - finances



**Jean-Louis BONNET**  
3ème vice-président  
Délégué : Cycle de l'eau - Biodiversité- Contrat vert et bleu



**Sylvie GAUCHER**  
4ème vice-présidente  
Déléguée : Synergie territoriale et économique Ardèche-Drôme – Relations avec les SCoT voisins - Évaluation du SCoT



**Fabrice LARUE**  
5ème vice-président  
Délégué : Développement agricole - Aménagement rural - Développement des réseaux



**Xavier ANGELI**  
6ème vice-président  
Délégué : Mobilités, infrastructures de déplacements et de transport - Evaluation du SCoT



**Franck SOULIGNAC**  
7ème vice-président  
Délégué : Relations avec les territoires - Évaluation SCoT



**Dominique GENTIAL**  
8ème vice-présidente  
Déléguée : Relations avec Conseil de Développement – Equipements culturels et universitaires



**Françoise CHAZAL**  
9ème vice-présidente  
Déléguée : Densités et formes urbaines



**Michel BRUNET**  
Membre du bureau  
Délégué : Relations avec les territoires



**Jacques DUBAY**  
Membre du bureau  
Délégué : Dévelop. commercial - Foncier économique – ZAE



**Yann EYSSAUTIER**  
Membre du bureau  
Délégué : Foncier agricole et sylvicole



**Philippe HOURDOU**  
Membre du bureau  
Délégué : Dévelop. industriel - Sites industriels, Installations classées



**Michel MIZZI**  
Membre du bureau  
Délégué : Suivi des documents de planification territoriale



**Jean-Paul VALETTE**  
Membre du bureau  
Délégué : Analyse et évaluation des dossiers d'urbanisme soumis au syndicat



**Jean-Louis VASSY**  
Membre du bureau  
Délégué : Paysages, identité villageoise, patrimoine

## ORDRES DU JOUR ET DECISIONS DU BUREAU

### 29 janvier 2021

- Urbanisme : Projet de révision du PLU de La Baume d'Hostun
- Urbanisme : Projet de modification simplifiée n°6 du PLU de Chatuzange-le-Goubet
- Urbanisme commercial : CDACi : Projet de complexe cinématographique à Tournon
- CVB : Réalisation de l'action Intégrer la TVB dans les projets d'urbanisme (A1) en 2021  
Action C1 – phase complémentaire
- CVB : Evaluation globale et communication
- SCoT : Schéma d'urbanisme Commercial
- Syndicat : Conventions avec la CA Valence Romans Agglo
- Budget : Projet de Budget 2021
- SCoT : Evolutions démographiques dans le Grand Rovaltain
- SCoT : Gens du voyage : les équipements et objectifs des politiques publiques dans le Grand Rovaltain

### 26 février 2021

- Urbanisme : Projet de modification n°2 du PLU de Bourg-de-Péage
- Urbanisme : Projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Mercuriol-Veaunes
- Urbanisme : Projet de Règlement Local de la Publicité d'Etoile-sur-Rhône
- SCoT : Projet de Charte 2023-2038 du PNR du Vercors
- SCoT : Préparation du bilan et de l'évolution du SCoT

### 7 mai 2021

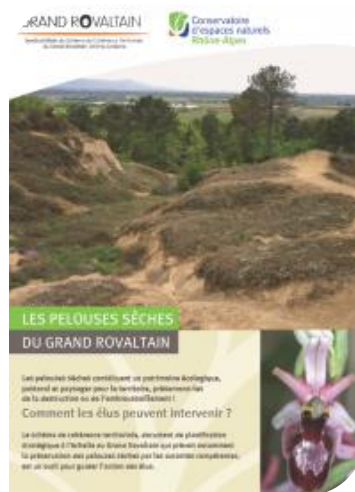
- Urbanisme : Projet de révision du PLU de la commune de Granges-les-Beaumont
- Urbanisme : Projet de révision de RLP de la commune de Romans-sur-Isère
- Urbanisme : Projet de révision de RLP de la commune de Valence
- Budget : Compte de gestion 2020
- Budget : Compte administratif 2020
- Syndicat : Projet de rapport d'activité 2020
- SCoT : Mise en œuvre du SCoT : Carnet aménagement commercial
- CVB : Point d'avancement
- SCoT : Projet de charte PNR Vercors : point d'avancement



Nouveau carnet aménagement commercial.

### 4 juin 2021

- Urbanisme commercial : CDAC de la Drôme du 4 juin - Projet d'extension du magasin Intermarché
- Urbanisme : Projet de modification n°3 du PLU de la commune de Clérieux
- Urbanisme : Projet de modification n°2 du PLU de la commune de Chanos-Curson
- Urbanisme : Réunion d'examen conjoint pour la mise en compatibilité du PLU de Châteauneuf sur Isère entraînant la mise en compatibilité du SCoT
- SCoT : Avis du SCoT les projets de SDAGE et de PGRI.
- Syndicat : Ressources humaines



Brochure et fiche outils sur les pelouses sèches

### 10 septembre 2021

- SCoT : Point d'avancement bilan et évaluation du schéma
- SCoT : Impact prévisionnel de la loi Climat Résilience sur le SCoT
- SCoT : Opportunité d'appel à manifestation d'intérêt « Vers des territoires ZAN – Trajectoires et déclinaison opérationnelle de la séquence ERC »
- Urbanisme : Information sur les avis rendu depuis le dernier bureau
- Urbanisme : Projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Bourg-lès-Valence
- Urbanisme : Projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Beauchastel
- Urbanisme : Projet de modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de Tournon-sur-Rhône
- SCoT : Point d'avancement sur les travaux du groupe de travail « installations photovoltaïques sur les bâtiments d'exploitation agricole »
- CVB : Point d'avancement bilan et évaluation
- CVB : Présentation de la brochure pelouse sèche

**8 octobre 2021**

- SCoT : Point d'avancement sur les travaux du groupe de travail « bilan et évaluation du schéma »
- SCoT : L'opportunité de l'APR PACT<sup>2</sup>E
- Urbanisme : Projet de révision du PLU de Chatuzange-le-Goubet
- Urbanisme : Projet de modification du PLU de Chantemerle les Blés
- Urbanisme : Projet de modification simplifiée du PLU de La Baume Cornillane
- Urbanisme : Projet de parc photovoltaïque à Gervans et Erôme
- Urbanisme : Projet de parc photovoltaïque à Montmeyran
- Urbanisme commercial : Information sur les sollicitations au titre des PC de 300 à 1000m<sup>2</sup>
- CVB : Point d'avancement bilan et évaluation
- Budget : Projet de Décision Modificative n°1

**26 novembre 2021**

- SCoT : Point d'avancement sur les travaux du groupe de travail « bilan et évaluation du schéma »
- Urbanisme : Projet de PPRI sur la commune de Chabeuil
- Urbanisme : Projet de modification simplifiée du PLU de St-Péray
- Urbanisme : Projet d'avis sur la modification du PLH de Rhône Crussol
- Budget : Projet de rapport d'orientation budgétaire
- Syndicat : Projet de convention unique avec le CDG 26 – santé et sécurité au travail
- CVB : Demande de subvention pour le lancement de la phase de préfiguration d'un nouveau CVB
- CVB : Demande de subvention auprès du FEDER et de la Région AURA pour l'observatoire de la santé des sols Rovaletta™ tranche 2 - actualisation
- Urbanisme commercial : CDAC de la Drôme du 29 novembre – projet d'extension du magasin Villaverde à Chatuzange-le-Goubet
- Urbanisme commercial : Consultation du SCoT sur une demande de permis de construire d'équipement commercial dont la surface est comprise entre 300 et 1000m<sup>2</sup> à Chatuzange-le-Goubet

# 1.4 Les commissions et les groupes de travail

Des commissions thématiques ont été mises en place. Elles sont dédiées aux thèmes suivants :

- Suivi des documents d'urbanisme
- Habitat, formes urbaines
- Développement économique et commerce
- Agriculture et consommation foncière
- Environnement et Eau
- Déplacements et Mobilités

Celles-ci ont pour objectif de réaliser des analyses et de préparer les décisions à prendre par le bureau sur les principales thématiques du schéma.

Un livret des procédures rassemble les modalités et procédures d'établissement des différents avis à émettre par le syndicat mixte. Ce document cadre est principalement destiné à l'appropriation par les élus des différentes étapes internes au syndicat tout en apportant la vision globale sur les avis à rendre. Il est mis à jour au besoin.

3.1.1 Élaboration / révision d'un document d'urbanisme

<b>Objectifs</b>	de mise en place et de suivi de la procédure de révision ou d'élaboration d'un document d'urbanisme (PLU, PLH, PLI, etc.) en respectant les délais et les procédures d'urbanisme (notamment les délais de saisine et de décision) et de garantir la qualité et la régularité budgétaire.
<b>Déclinaire de missions</b>	à mener à partir de la date de mise en place.
<b>Personnel de l'Etat</b>	Collaborateur de l'Etat.
<b>Modalités d'organisation</b>	<p>Le syndicat mixte est chargé de la mise en œuvre de la procédure de révision ou d'élaboration d'un document d'urbanisme. Cette tâche est confiée à un comité de pilotage composé de membres de la commission mixte intercommunale (CMI) et de représentants de la commune. Ce comité de pilotage est chargé de suivre l'avancement de la procédure et de préparer les décisions à prendre par le bureau. Le comité de pilotage est composé de membres de la commission mixte intercommunale (CMI) et de représentants de la commune. Ce comité de pilotage est chargé de suivre l'avancement de la procédure et de préparer les décisions à prendre par le bureau. Le comité de pilotage est composé de membres de la commission mixte intercommunale (CMI) et de représentants de la commune. Ce comité de pilotage est chargé de suivre l'avancement de la procédure et de préparer les décisions à prendre par le bureau.</p>
<b>Indicateurs</b>	Intégration à l'ensemble de la procédure de révision ou d'élaboration d'un document d'urbanisme. Respect des délais et des procédures d'urbanisme. Qualité des documents d'urbanisme produits. Satisfaction des citoyens et des élus. Respect des engagements pris par le syndicat mixte et la commune.
<b>Carte d'analyse actuelle</b>	CMI
<b>Annexes</b>	Pour faciliter la lecture des documents du territoire du SCoT la procédure est adaptée selon les besoins de chaque commune. Elle est mise à jour régulièrement. Elle est adaptée aux besoins de chaque commune. Elle est mise à jour régulièrement. Elle est adaptée aux besoins de chaque commune.



## COMMISSION DOCUMENT D'URBANISME

Le rôle de la commission document d'urbanisme est de préparer l'examen par le bureau des documents d'urbanisme. Les Plans Locaux d'Urbanisme font l'objet d'une analyse technique qui est discutée en commission. Sur la base des conclusions de celle-ci, le Bureau syndical rend un avis.



La commission est composée de membres du bureau représentant chaque EPCI.

Elle est présidée par Jean-Paul Valette.

Les membres permanents de la commission sont :



Michel Brunet



Françoise Chazal



Yann Eyssautier



Dominique Gential



Michel Mizzi



Franck Soullignac



Jean-Louis Vassy

Par ailleurs, des référents géographiques, choisis parmi les délégués syndicaux assistent à la commission lorsqu'un document d'urbanisme de leur secteur est étudié.

### Pied du Vercors :

Patrick BROCHIER, Danielle CLEMENT

### Ardèche :

Laurette GOUYET-POMMARET, Christian ROMAIN, Bénédicte ROSSI

### Drôme des Collines/Herbasse :

Alain ROBIN

### Plaine de Valence :

Sonia CHOVIN, Marie-Claude LAMBERT, Anna PLACE, Romain TEUFFERT

5 réunions de la commission en 2021.

## GROUPE DE TRAVAIL BILAN ET EVALUATION DU SCOT

A partir du 3ème trimestre 2021, le schéma est entré dans sa 6ème année de mise en œuvre. A l'issue de celle-ci, sur la base d'une évaluation des effets du SCoT sur le territoire, le syndicat devra décider de son maintien en l'état ou de son éventuelle évolution.



Xavier Angeli



Sylvie Gaucher



Franck Soullignac

Les travaux du groupe de travail piloté par les 3 vice-président(e)s en charge du suivi et de l'évaluation du SCoT, ont débuté dès le mois de septembre et font l'objet d'un point à l'ordre du jour lors de chaque instance.

2 réunions du groupe de travail en 2021

## GROUPE DE TRAVAIL INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES EN TOITURE DANS L'ESPACE AGRICOLE

Le territoire du SCoT du Grand Rovaltain voit une multiplication des projets d'installations photovoltaïques en toiture au sein de l'espace agricole (dispositifs sur bâtiments d'exploitation, serres photovoltaïques, dispositifs agrivoltaïques...) qui peuvent générer des impacts non négligeables sur le paysage, la fonctionnalité, l'artificialisation et la perméabilité de l'espace agricole, ce qui soulève des questionnements sur leur articulation avec le SCoT.



Yann Eyssautier



Philippe Hourdou

Les travaux du GT ont été rapportés en bureau et en Comité syndical.

2 réunions du groupe de travail en 2021

## GRUPE DE TRAVAIL D'ANALYSE DES PROJETS SDAGE ET PGRI

Un groupe de travail a été mis en place pour répondre à la demande d'avis sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027 et le Plan de Gestion des Risques Inondations 2022-2027.



Jean-Louis Bonnet



Yann Eyssautier



Michel Mizzi

Pour rappel, selon l'article L131-1 du code de l'urbanisme, le SCoT doit être compatible avec les orientations fondamentales du SDAGE ainsi qu'avec les objectifs de gestion des risques d'inondations et les orientations fondamentales définies par les PGRI.

Les principaux enjeux de compatibilité identifiés entre ces deux documents et le SCoT ont été analysés et de nombreux points de convergence entre le SCoT et les deux projets ont été soulignés.

Les travaux du groupe de travail ont été rapportés en bureau puis en comité qui a rendu un avis sur les deux projets.

1 réunion du groupe de travail en 2021

## GRUPE DE TRAVAIL D'ANALYSE DU PROJET DE CHARTE DU PNR VERCORS

Un groupe de travail a été mis en place pour analyser le projet de Charte 2023-2038 du PNR du Vercors. Celui-ci a permis d'identifier et d'analyser les principaux enjeux de compatibilité entre le projet de charte et le SCoT et notamment en matière :

- D'urbanisme, densité, formes villageoises
- De consommation foncière
- D'énergies renouvelables, ressources et paysages
- De continuités écologiques.

Des échanges techniques avec le syndicat du Parc ont également été conduits.

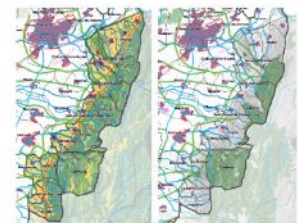


Michel Mizzi



Jean-Paul Valette

Comparaison du plan de parc et du DOO



1 réunion du groupe de travail en 2021



## 1.5 L'Equipe technique

### EFFECTIFS

L'équipe technique animée par Julien FABRE contribue à la mise en œuvre des différentes missions du syndicat mixte. Elle est composée de 5 agents dont :

- 1 directeur cadre A
- 1 assistante titulaire cadre C
- 3 contractuels cadre A
  - Chargée de mission urbanisme
  - Chargé de mission déplacements, SIG et observatoire
  - Chargée de mission « contrat vert et bleu »



**Julien Fabre**  
Directeur



**Aurélie Bonafos**  
Chargée de mission  
CVB



**Nathalie Cordina**  
Chargée de mission  
urbanisme



**Pascal Pluvinet**  
Chargé de mission  
observatoire et sig



**Marie Postolovic**  
Assistante  
de direction

La collaboration avec les EPCI ainsi qu'avec les organismes institutionnels du territoire est privilégiée.

### COMPETENCES MOBILISEES

- Planification urbaine et territoriale, associant aménagement, développement et environnement
- Urbanisme réglementaire et opérationnel,
- Cartographie, infographie, analyse urbaine, paysagère et environnementale
- Domaines de compétences transversaux : déplacements, habitat, développement économique y compris agriculture, commerce et tourisme, continuités écologiques.

### BILAN SOCIAL

L'année 2021 a été marquée par des mouvements de personnel. En début d'année le départ de deux agents aux postes d'assistante et de chargé de mission ont été compensés par le recours d'un renfort ponctuel à hauteur de 10 % d'ETP et l'équipe en place. Le changement de directeur à partir du mois de mai a également impacté les effectifs. A partir du 15 novembre 2021, le syndicat a retrouvé son niveau d'effectif pour un fonctionnement optimal.

Absences pour congés maladie : 46 jours  
Dont 43 jours pour un agent

### FORMATIONS

Deux sessions de formations sur « SCoT et Bilan » pour 1 agent.

Une session de formation sur « la comptabilité M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif » pour un agent.

Compte tenu du contexte sanitaire, plusieurs formations prévues ont été déprogrammées. En revanche de nombreux webinaires ont été proposés et suivis par les agents (Nature en ville, Prosper Actions, Commerce et action publique locale, ...).



## 1.6 Budget

Le Compte Administratif 2021 fait apparaître un excédent en matière de fonctionnement et d'investissement.

Pour rappel, l'exercice 2020 avait permis à titre exceptionnel une reprise d'investissement à hauteur de 150 000 € et permet un maintien du taux de participation des membres inchangé depuis 5 ans sur la base de 1,20 €/habitant. Ainsi l'excédent de fonctionnement provient en grande partie de cette reprise exceptionnelle d'une partie de l'excédent cumulé de la section d'investissement, sans lequel une modification du taux aurait dû être envisagée.

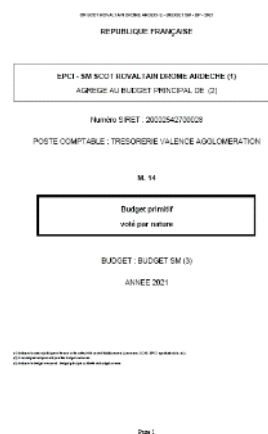
La section d'investissement alimentée par les amortissements des années antérieures, doit permettre de réaliser les études à conduire pour l'évolution du schéma (modification ou révision).

Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt et le syndicat n'est pas endetté.

Une Décision Modificative portant sur le rééquilibrage du chapitre 65 a permis d'ajuster ce chapitre et de le maintenir à l'équilibre.

Le Compte d'Administratif du budget 2021 fait apparaître :

Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	384 330,89€	419 301,20€	34 970,31€
Investissement	2 572,38€	34 675,82€	32 103,44€



## 1.7 Fonctionnement

En 2021, le syndicat s'est adapté aux mesures imposées par la crise sanitaire liée au COVID 19. Il a notamment mis en place les actions nécessaires au développement du travail à distance pour les élus et les agents. L'aménagement d'une salle de vision conférence dans les locaux du syndicat a été réalisée.

### CONVENTIONS

Le Syndicat mixte a renouvelé sa convention de mutualisation avec la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo portant sur :

- Assistance à l'élaboration, à la préparation et l'édition du budget, des décisions modificatives et des budgets supplémentaires,
- Conseil et formation de tout agent du syndicat du SCoT en matière d'utilisation du logiciel Finances,
- Élaboration et édition des fiches de paies des agents et d'indemnités des élus,
- Appui juridique et conseil en matière de ressources humaines,
- Portage administratif du Conseil de développement du Grand Rovaltain regroupant Arche Agglo, la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo et la Communauté de communes Rhône Crussol par le syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme Ardèche.



Le syndicat mixte conventionne également avec le Centre de Gestion de la Drôme en matière de :

- Médecine du travail : visites médicales des agents ;
- Prestation ACFI (agent assurant la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité).



### ADHÉSIONS

Le syndicat mixte est membre des associations de la Fédération nationale des SCoT. A noter des nouveaux outils ont été proposés cette année par la fédération : SCoT en Action : un centre de ressource sur la mise en œuvre des SCoT ; un outil de modélisation des trajectoires ZAN co-réalisé avec l'UNAM.



## 2. La mise en œuvre du SCoT

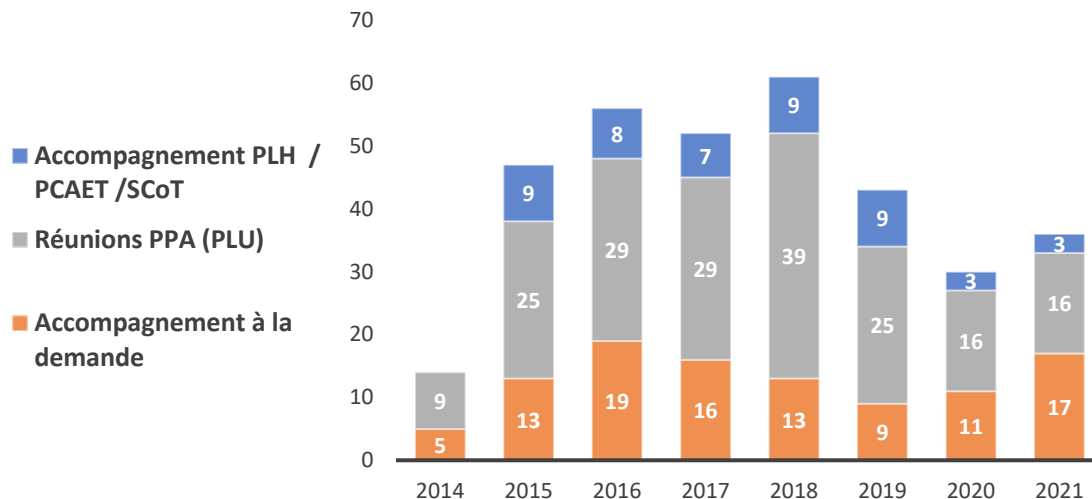
Approuvé en octobre 2016, le Schéma de Cohérence Territoriale est exécutoire depuis le 17 janvier 2017. Il s'impose, dans un rapport de compatibilité en aux documents d'urbanisme (PLU, PLUi, CC), aux PLH, PDU ainsi qu'à certaines opérations d'aménagement du territoire. Depuis 5 ans le syndicat accompagne les communes et les intercommunalités dans la mise en œuvre du SCoT.

### 2.1 L'accompagnement des communes

Afin de répondre aux demandes et interrogations des collectivités, le Syndicat mixte est très actif dans le suivi des documents d'urbanisme des communes de son périmètre :

- Au long des procédures en tant que personne publique associée ;
- A la demande des communes, sur des projets spécifiques ou pour présenter le SCoT ;

Au titre de l'article L131-4 du code de l'urbanisme, il peut être consulté lors la démarche d'élaboration, de révision ou de modification des documents d'urbanisme des communes de son périmètre. Les élus ont souhaité être consultés pour l'ensemble des procédures dont le Syndicat Mixte a connaissance. Lors de chaque notification, le syndicat mixte demande par courrier à être associé à la procédure.



En 2021, l'apport du syndicat mixte du SCoT a consisté notamment en :

- L'accompagnement des communes au cours de l'évolution de leur document d'urbanisme comme personne publique associée lors de réunions d'échanges soit **16** réunions PPA au cours de l'année ;
- Un accompagnement à la demande des communes lors de réunions préalables au lancement de la procédure d'élaboration de leur document d'urbanisme parfois à l'invitation des CAUE ou en réunions techniques sur des questionnements particuliers portant sur des éléments du DOO à traduire dans leur document d'urbanisme soit **17** rencontres au cours de l'année ;

- un accompagnement de la communauté de communes Rhône Crussol dans l'élaboration de son PLH, soit une réunion PPA et une réunion technique au cours de l'année. Enfin, un comité de pilotage de suivi du PLH d'Arche Agglo.

## 2.2 Les outils pédagogiques

L'accompagnement se concrétise également par l'édition et la diffusion des documents destinés à traduire la mise en œuvre du SCoT regroupés dans le classeur du SCoT. Ce classeur a été complété par de nouvelles fiches outils et un nouveau carnet. Ces documents ont été adressés aux communes et EPCI membres du syndicat ainsi qu'aux partenaires. Les différents outils sont disponibles sur le site internet du syndicat. Nouvelles fiches :

- Mettre en place des Règlements Locaux de la Publicité cohérents avec le SCoT
- Les installations photovoltaïques sur les bâtiments d'exploitation dans l'espace agricole



Un nouveau carnet du SCoT a également été réalisée en 2021 sur la thématique de l'aménagement commercial dans le Grand Rovaltain. Il regroupe les éléments structurants du SCoT sur cette thématique a fort enjeu dans le Grand Rovaltain : PADD, DOO, Fiches outils

Toutes les productions du SCoT sont disponibles sur le site internet

<https://www.grandrovaltain.fr/la-mise-en-oeuvre.html>

## 2.3 Les avis rendus par le syndicat

La mise en œuvre du SCoT se traduit en grande partie à travers les avis rendus par le syndicat sur les documents d'urbanisme, sur les projets des collectivités et via la participation aux instances départementales :

- En matière d'urbanisme
  - Les documents d'urbanisme
  - Les PLH
  - Les PC de + 5000m<sup>2</sup>
  - Les Règlements Locaux de la Publicité
- En matière de mobilités
  - Les PDU
- En matière d'environnement
  - Les Plan de prévention des risques
  - Les projets de parc photovoltaïque / éolien
- En matière d'urbanisme commercial
  - Les projets soumis à la CDAC (>1000m<sup>2</sup> SV) et CDACi (Cinéma)
  - Les projets d'équipements commerciaux de 300>1000m<sup>2</sup>

### Les projets de documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme sont analysés au regard du SCoT via des grilles d'analyses réalisées en interne, qui servent de support aux travaux de la commission « document d'urbanisme » - voir point 1.4.

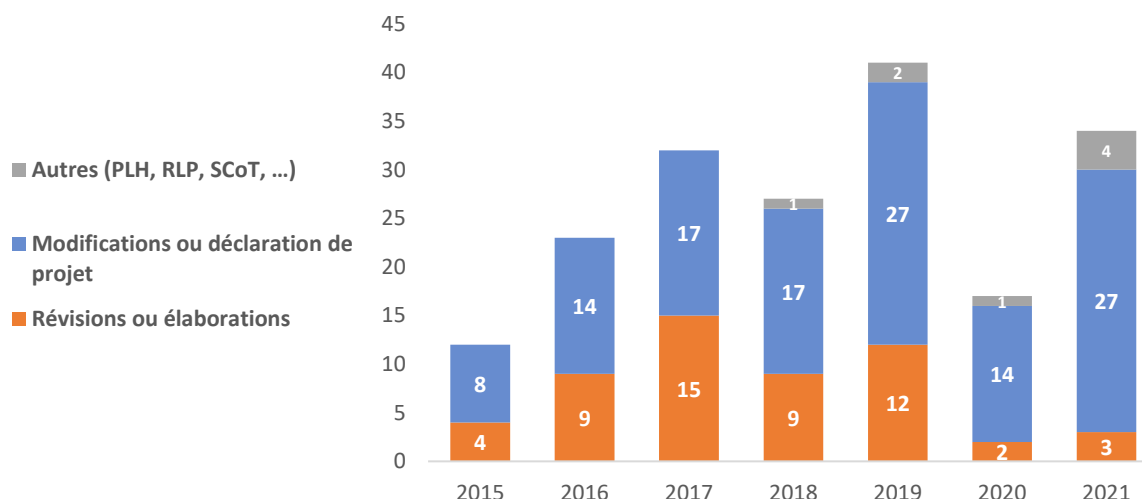
Au cours de l'année 2021, le syndicat mixte a répondu à 34 demandes d'avis de communes ou EPCI, dont 2 hors territoire du SCoT. Parmi celles-ci le syndicat mixte s'est prononcé sur :

- 3 avis relatifs à l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme ;
- 27 avis relatifs à des modifications ou déclarations de projet emportant mise en compatibilité du PLU ;
- 4 avis relatifs à l'élaboration de Règlements Locaux de Publicité et 1 avis relatif à une modification de Programme Local de l'Habitat.

Le nombre de dossier de Règlements Locaux de la Publicité a nécessité la montée en compétence du syndicat sur ce sujet et a conduit à la réalisation d'une nouvelle fiche outil.

**L'activité d'établissement d'avis en matière de document d'urbanisme a été soutenue. Il s'agit de la deuxième année en volume de dossiers traités après l'exercice 2019 durant lequel beaucoup de documents d'urbanisme avaient achevés leur mise en compatibilité avec le SCoT et/ou les PLH.**

Pour les élaborations et/ou révision, les élus du bureau accordent une grande importance au dialogue avec les élus communaux. Ainsi, chaque commune qui révisé ou élabore son PLU est invitée à présenter son projet devant le bureau syndical, s'ensuit une discussion autour des remarques et demandes d'informations de la commission urbanisme. Les observations et points de vigilances sont transmis à la commune en amont du bureau.



### Les projets d'autorisation d'urbanisme

Le syndicat a également accompagné la prise en compte du SCoT sur les permis de construire de plus de 5000m<sup>2</sup> de surface de plancher. En effet, ces projets doivent être directement compatibles avec le SCoT.

Le syndicat mixte accompagne les services d'autorisations du droit des sols des communes et EPCI, à leur demande, pour l'analyse de la comptabilité de ces projets avec le schéma.

6 demandes d'autorisations ont été accompagnées et ont concernés des projets de développement industriel, de bâtiment agricole ou d'équipement majeur.

## URBANISME COMMERCIAL

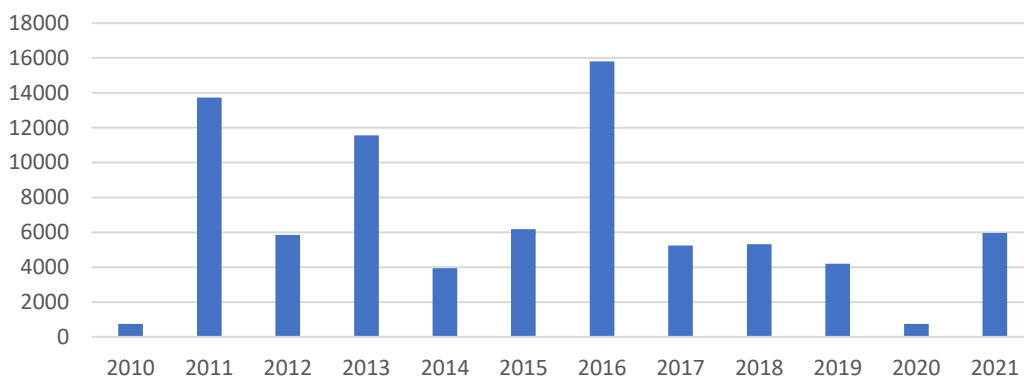
### La Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Le président du Syndicat mixte (ou son représentant) est membre de droit de la « Commission Départementale d'Aménagement Commercial » (CDAC) pour l'autorisation commerciale de projets soumis à l'article L752-1 du code du commerce dans le périmètre du Grand Rovaltain.

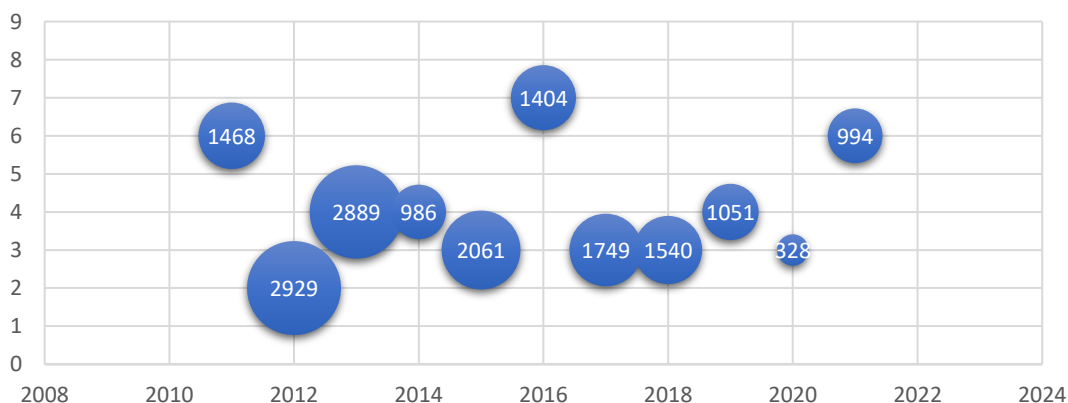
6 projets examinés à ce titre en 2021.

Parmi ces projets, 1 est situé dans une unité commerciale de plus de 20 000 m<sup>2</sup> de surface de vente et les 5 autres au sein d'unités commerciales avec des surface de vente comprises entre 3 000 et 6 000 m<sup>2</sup>. Il est à noter que ces demandes concernent principalement des projets d'extension, d'évolution de commerces ou de réactivation de droits antérieurement acquis, et dont la surface de vente nouvelle cumulée représente **5 961 m<sup>2</sup>**.

Surface de vente nouvelle cumulée autorisée par an



Nombre de dossiers et surfaces de vente moyenne (m²) par an des demandes déposées en CDAC depuis 2011





Enseigne - Secteur	Commune	Date CDAC	Surface de vente en m <sup>2</sup>	dont dominante alimentaire	dont autres	dont surface de vente nouvelle	Décision CDAC
Parc St-Paul	Saint-Paul-lès-Romans	05/03/2021	20 815	0	20 815	3 372	Autorisé
Villaverde Romans	Romans-sur-Isère	31/03/2021	3 630	0	3 630	140	Autorisé
Intermarché	Valence	04/06/2021	3 730	3 650	80	601	Autorisé
Intermarché	Saint Jean de Muzols	06/09/2021	3 500	3 500	0	739	Autorisé
Ecomiam	Tain l'hermitage	28/09/2021	239	239	0	239	Autorisé
Villaverde Chatuzange	Chatuzange-le-Goubet	29/11/2021	5 312	0	5 312	870	Autorisé

### Notification au SCoT des projets d'équipement commercial

Le code de l'urbanisme prévoit que le syndicat puisse saisir la CDAC lorsqu'il est informé d'une demande de permis de construire concernant un projet développant entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup> de surface de vente dans une commune de moins de 20 000 habitants et dans toutes les communes si le projet entraîne une nouvelle artificialisation.

4 projets ont été analysés à ce titre en 2021.

### DEVELOPPEMENT DES ENR

Le code de l'environnement prévoit que l'instructeur des permis pour les projets de centrale photovoltaïque (instruction Etat) ou de champs éoliens (instruction DREAL) soient soumis pour avis du SCoT. Le syndicat s'est outillé sur cette thématique en réalisant une fiche outil et un carnet spécifique.

2 projets ont été analysés à ce titre en 2021 pour une surface totale de **12,3 ha** et une puissance installée de **7 Mwc**.

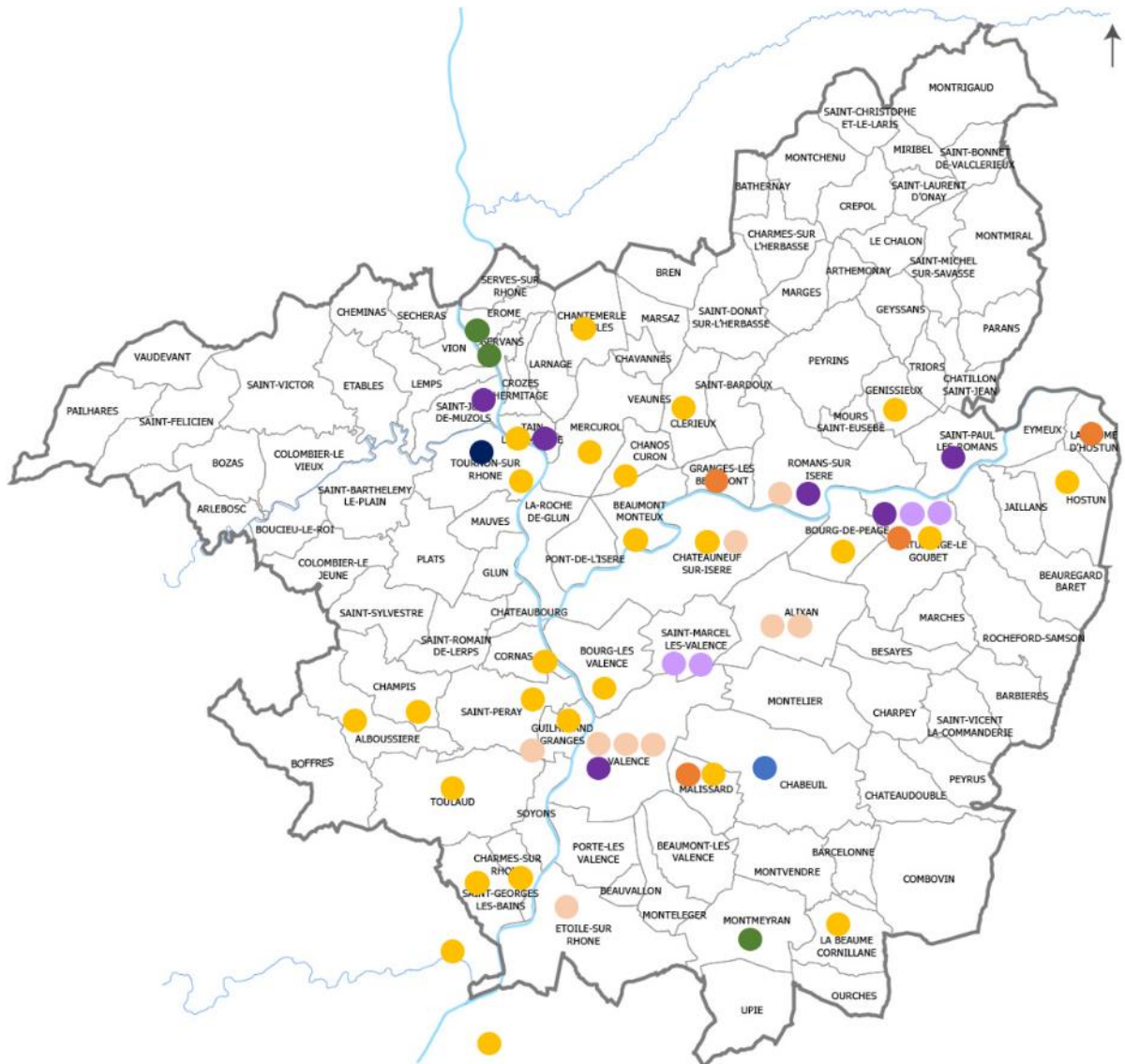


### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Le code de l'environnement prévoit que l'avis du SCoT soit requis sur les Plan de Préventions des Risques arrêté. Sur le Grand Rovaltain, il s'agit principalement de PPR Inondation.

1 projet a été analysé à ce titre en 2021

## SYNTHESE DES AVIS RENDUS SUR LE TERRITOIRE DU GRAND ROVALTAIN EN 2021



### En matière d'urbanisme

- Révision / élaboration
- Modifications / déclaration de projet
- Autres (RLP, PC+5000m<sup>2</sup>,...)

### En matière d'urbanisme commercial

- CDAC
- PC de 300 à 1000m<sup>2</sup>
- CDACi (cinéma)

### En matière d'environnement

- Parc photovoltaïque
- PPR

## 2.4 Les chantiers

### LE BILAN DU SCOT

Le SCoT du Grand Rovaltain est entré dans sa sixième année d'application, à l'issue de laquelle il devra, sur la base du bilan de la mise en œuvre du schéma, statuer sur son maintien en l'état, sa modification ou sa révision.

La réalisation du bilan du SCoT impacte l'activité du syndicat et de ses instances dès l'année 2021. De nombreux travaux ont été débutés et sont conduits en interne, toutefois d'autres vont nécessiter le recours à des prestations extérieures notamment pour la conduite du bilan environnemental. Celle-ci débutera au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

En parallèle, des scénarios d'évolution du SCoT sont travaillés pour :

- une extension de son périmètre afin d'intégrer les 7 communes de l'ex-Pays de St-Félicien ;
- l'entrée en vigueur des schémas supérieurs (au sens de la hiérarchie des normes) au SCoT tels que le SAGE, le SDAGE ou éventuellement le SRADDET.

Un groupe de travail a été mis en place dès le second semestre 2021 pour suivre ce chantier et les effets des évolutions réglementaires récentes sur le SCoT – voir point 1.4.

Le bilan du SCoT et son avancée font l'objet d'un point spécifique lors de chacun des bureaux et des comités syndicaux.

Les premiers travaux conduits ont permis d'élaborer des scénarios d'évolution et d'analyser les évolutions tendancielle en matière de démographie, de consommation foncière et de développement économique.



### LE ZERO ARTIFICIALISATION NETTE

#### La loi Climat et Résilience

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite Climat Résilience, a été promulguée le 22 août 2021. Celle-ci impose à court terme un changement de paramètre dans l'application de la sobriété foncière puisqu'elle fixe l'objectif d'atteinte de zéro artificialisation nette en 2050 en opérant à compter de 2031 une bascule entre consommation foncière et artificialisation nette.

Les principales mesures en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme impactantes pour le SCoT du Grand Rovaltain sont les suivantes :

- L'inscription dans le code de l'urbanisme de l'objectif de « zéro artificialisation nette » ;
- Les SCoT devraient réduire sur la période 2021/2031 la consommation d'ENAF de 50% par rapport à la consommation effectuée entre 2011 et 2021. Pour le Grand Rovaltain, la consommation foncière 2011-2021 intègre déjà 6 années de sobriété foncière (-50%) de sorte que notre territoire subirait une double peine si la loi devait être mise en œuvre de manière brute et mécanique par la Région AURA (SRADDET);
- L'application d'une nouvelle réduction de la consommation foncière sur le Grand Rovaltain, au-delà des objectifs déjà ambitieux traduits depuis 2016 dans le SCoT, impliquerait une nouvelle

hausse des densités sur l'ensemble des communes. Ainsi, l'inscription du ZAN dans le code de l'urbanisme et les nouvelles obligations de réduction par deux de la consommation interroge sur les capacités de développement et la préservation des modes de vie et des formes urbaines et architecturales qui caractérisent le bien vivre en Grand Rovaltain la nature du développement possible sur les trois entités du SCoT.

- Le code de l'urbanisme intègre une définition de l'artificialisation et une nomenclature des sols sera définie par décret, toutefois c'est la mesure de la consommation foncière qui reste la référence pour les 10 prochaines années ;

Une conférence régionale des SCoT, qui sera organisée dans les 6 mois, devrait déboucher sur une territorialisation des objectifs ZAN de réduction de la consommation foncière à l'échelle régionale dans le cadre de la modification du SRADDET prévue par la loi Climat du 23 août 2021.

### Conférence Régionale des SCoT

La loi Climat et Résilience a entraîné l'organisation de Conférences régionales des SCoT pour permettre aux territoires d'aboutir à des propositions partagées en direction du SRADDET. Le Président du syndicat, la Vice-Présidente déléguée aux relations avec les SCOT, et les services ont été très impliqués dans le suivi et la participation aux temps d'échange préalables à la conférence régionales des SCoT.

3 réunions depuis novembre 2021

### Outiller le SCoT et le territoire

Le syndicat a également travaillé sur un appel à projet recherche (APR) autour d'un projet de modélisation spatialisée permettant de diagnostiquer puis de planifier de manière dynamique et adaptative des trajectoires de sobriété foncière. Ce projet partenarial associe le syndicat à une société d'études spécialisée en IA, le CEREMA et le Laboratoire Thema rattaché au CNRS. Les résultats de cet APR seront connus à la fin du premier trimestre 2022. Ces travaux permettront d'alimenter les réflexions du syndicat sur la mise en œuvre de la trajectoire zéro artificialisation nette (ZAN) telle qu'introduite par la loi Climat et Résilience.

### Participation aux Ateliers ZAN de La Fabrique de la Cité

La Fabrique de la Cité est un think tank dédié à la prospective et aux innovations urbaines. Le syndicat, représenté, par son président Lionel BRARD, y a été associé au titre de l'expertise de la collectivité sur la planification, la sobriété foncière et l'artificialisation des sols. Le président a notamment été auditionné sur le ZAN lors de l'atelier du 29 juin 2021.

5 réunions en 2021

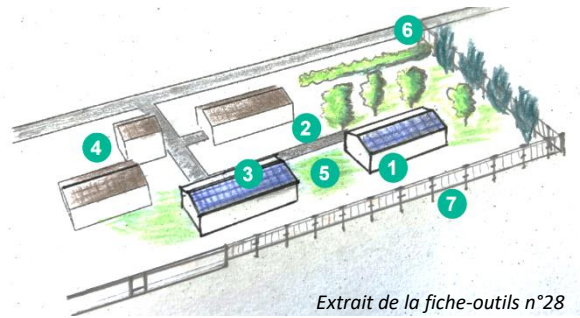
## LE PHOTOVOLTAÏQUE DANS L'ESPACE AGRICOLE

Le territoire du SCoT du Grand Rovaltain voit une multiplication des projets d'installations photovoltaïques en toiture au sein de l'espace agricole, dans un contexte favorable et incitatif au développement des productions d'énergies renouvelables, tant sur le plan national que local avec des démarches territoriales de développement des ENR (PCAET intercommunaux).

Le syndicat a développé des outils pour affirmer sa doctrine et normaliser ses avis.

Il a notamment :

- établit une doctrine du SCoT en identifiant les critères de leur acceptabilité des projets (proportionnalité avec l'activité agricole au regard du besoin et des impacts, insertion architecturale et paysagère, transparence et fractionnement des aménagements et constructions) ;
- retravaillé ses grilles d'analyse (grille d'analyse des PLU / grille d'analyse des PC + 5000m<sup>2</sup>) ;
- produit une fiche outil sur l'installation du photovoltaïque en toiture dans l'espace agricole à l'appui d'un benchmark, en direction des collectivités territoriales et des partenaires (fiche-outils n°28 en ligne sur le site internet).



Extrait de la fiche-outils n°28

## L'URBANISME COMMERCIAL

Un Carnet du SCoT a été réalisé sur la thématique de l'aménagement commercial dans le SCoT. Il vient compléter la collection de document de mise en œuvre du SCoT regroupées dans le Classeur. Il s'agit de la compilation de toutes les dispositions énoncées dans le SCoT (PADD, DOO, DAAC) dans le domaine de l'aménagement commercial et accompagné de fiches outils spécifiques. Ce document a été transmis aux 3 EPCI, aux communes et aux PPA du SCoT.

En parallèle, les réflexions autour de la réalisation d'un schéma d'urbanisme commercial se poursuivent.



## L'EAU

Le SCoT est un acteur de l'eau sur le territoire qui incite à la mise en cohérence du développement avec la gestion et la protection de la ressource.

Un groupe de travail a été mise en place en 2021 afin d'analyser les projets de SDAGE et de PGRI et proposer un avis motivé - voir point 1.4.

Le SCoT fait également partie des membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence. Philippe HOURDOU membre du bureau a été désigné représentant du syndicat à la CLE.



# 3. Le Contrat Vert et Bleu

## 3.1 L'animation du CVB

Le syndicat poursuit l'animation du Contrat vert et bleu et le suivi des actions qui le compose. Le syndicat a notamment participé à plusieurs événements en lien avec la biodiversité, édité des documents de communication et mis à disposition son exposition. Pour rappel un avenant a prolongé le CVB d'une année supplémentaire le portant à 2015-2021. Le syndicat a également poursuivi son action d'accompagnement des communes dans la traduction de la trame verte et bleue dans leur document d'urbanisme.

Le syndicat a poursuivi tout au long de l'année 2021 l'accompagnement des porteurs d'actions et des partenaires du contrat. Il a permis et facilité le dépôt des derniers projets à porter dans le cadre du CVB.

A ce stade (les éléments seront affinés dans l'évaluation) ce sont une soixantaine actions qui ont été réalisées par 20 porteurs de projet. **Plus de 7 880 000 € ont été engagé via le CVB.**

### FETE DE LA NATURE

Le syndicat mixte du SCoT du Grand Rovaltain a installé le stand du Contrat vert et bleu samedi 22 mai dernier à la Roche de Glun, sur le site du bassin des Musards pour la Fête de la Nature 2021, dans le cadre de l'événement organisé par Arche agglo et en partenariat avec le Département de la Drôme.

Après deux années de participation à cet événement avec les acteurs du territoire, c'est à nouveau sur le territoire d'Arche Agglo que cette manifestation a permis cette année de sensibiliser le grand public sur les actions en faveur des continuités écologiques dans le Grand Rovaltain.

Le stand CVB a proposé aux visiteurs l'exposition des kakémonos du Contrat vert et bleu et d'un point d'informations sur les thématiques de la biodiversité et des continuités écologiques portées par le CVB. Cela a permis une meilleure appropriation et compréhension de ces enjeux par les participants.

Cette action de sensibilisation bénéficie du soutien de la Région AURA et du FEDER.

Lors de cette journée, Arche Agglo, également porteur d'actions du Contrat vert et bleu, a aussi accueilli une animation à destination des enfants, portée par l'association La Kamicyclette, proposant plusieurs contes illustrés par un petit théâtre japonais, sur des thématiques environnementales variées.



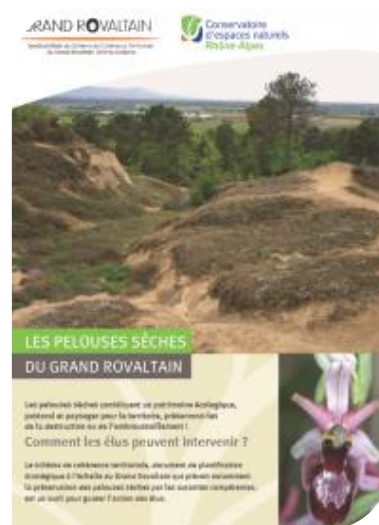


## BROCHURE PELOUSE SECHES

Dans le cadre du volet de sensibilisation aux continuités écologiques du Contrat vert et bleu (actions C1 – SM SCoT et C1bis – CEN RA), une brochure de sensibilisation sur les pelouses sèches a été élaborée. C'est un outil pédagogique visant à promouvoir leur conservation et l'amélioration de leur connaissance.

La brochure est à destination des élus des communes et des EPCI du Grand Rovaltain et s'inscrit dans la continuité des documents déjà édités par le syndicat : brochure trame verte et bleu, fiches outils zones humides...

L'élaboration de la brochure est co-pilotée par le syndicat mixte du SCoT et le CEN AURA. Elle est diffusée aux partenaires du syndicat (communes, EPCI, ...) et est disponible sur le site internet du syndicat.



### 3.2 L'évaluation du CVB

Le syndicat a entamé l'évaluation globale du Contrat vert et bleu. L'objectif de cette étude, réalisée par un prestataire externe, est de proposer un jugement évaluatif du CVB s'appuyant sur l'analyse d'indicateurs, puis d'envisager les perspectives et les pistes d'amélioration.

Un bureau d'études spécialisé a été retenu pour accompagner le syndicat dans cette évaluation. Les travaux se poursuivront jusqu'en juin 2022. L'évaluation est un préalable et un tremplin vers la préfiguration d'un nouveau CVB.

### 3.3 La préfiguration du CVB 2

Le syndicat entreprend en parallèle la préfiguration d'un nouveau CVB partir de 2023. La démarche a été actée fin 2021. Cette nouvelle étape doit permettre de maintenir l'outil CVB sur le Grand Rovaltain sous couvert de l'animation du syndicat et à travers l'association des acteurs du territoire.

De nouvelles thématiques et orientations pourraient être poursuivies par le CVB 2, comme par exemple :

- ✓ états des lieux (effectivité, efficacité fonctionnelle),
- ✓ les haies et petits boisements,
- ✓ l'activité d'agroforesterie,
- ✓ la biodiversité des sols et notamment au regard de l'artificialisation sur les secteurs à forts enjeux tels que les friches et les zones d'activités économiques,
- ✓ la poursuite de la préservation et de la restauration des mares du Grand Rovaltain, déjà initiée,
- ✓ l'implication renforcée dans le contrat du tissu économique, à travers la recherche de nouveaux acteurs du territoire tel que le monde de l'entreprise.

Pour l'étude de préfiguration d'un nouveau CVB le syndicat devrait être accompagné par un bureau d'études spécialisé.

## 4. Rovalterra



L'observatoire de l'artificialisation et de la santé des sols Rovalterra™ a franchi une nouvelle étape avec la réalisation d'un bilan de la première campagne de mesure et d'analyse. Il s'appuie sur le processus partenarial de l'observatoire et valorise les résultats des prélèvements effectués depuis 2017 en livrant des premiers enseignements sur le Grand Rovaltain.

Le syndicat a fait le choix de s'appuyer sur un double savoir-faire :

- celui du Comité scientifique composé d'éminents spécialistes fortement investis dans la promotion d'une science ouverte sur la société au service des transitions ;
- celui de la Fondation de Coopération Scientifique ROVALTAIN à laquelle nous avons confié l'animation du volet scientifique de la première campagne de mesure conduite par l'Observatoire dans le cadre du Contrat Vert et Bleu de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (2017-2021).

Le syndicat a également pris le parti de s'appuyer sur l'expertise pédagogique de deux établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricole du territoire étroitement lié aux Chambres d'Agriculture, les lycées d'excellence du Valentin (EPLEFPA) de Bourg-lès-Valence et Terre d'Horizon de Romans.

Le choix des parcelles s'est voulu représentatif de l'usage du sol du Grand Rovaltain, situées aussi bien à l'intérieur des enveloppes urbaines que des espaces agricoles, forestiers et naturels qui subissent tous, sans exception et à des degrés divers, des pressions anthropiques souvent inconsidérées. Il peut s'agir de sols imperméabilisés, stabilisés et inertés ou encore de sols de pleine-terre dénaturés sous l'effet d'intrants chimiques à fort impact biologique ou d'usages privatifs d'apports organiques ou minéraux adaptés à leurs besoins. Au total, ce sont **31 parcelles qui ont été échantillonnées**.



A l'avenir, l'observatoire va entamer un nouveau cycle. En capitalisant sur les enseignements des premières campagnes de mesure, l'observatoire devra élargir son champ d'action en incluant des secteurs urbains pour faire le lien avec l'artificialisation et ainsi le recentrer sur les enjeux à venir pour le SCOT.

Le Président du SCOT a également été associé, à l'occasion d'une réunion, au projet de recherche franco-wallon SOILval (Reconnaitre la qualité des sols dans la planification et l'aménagement du territoire). En effet, les porteurs de cette démarche, qui vise à évaluer comment les fonctions du sol et les services écosystémiques associés qui sont pris en compte dans la planification et l'aménagement des territoires français, ont identifié Rovalterra comme une démarche innovante.



[www.grandrovaltain.fr](http://www.grandrovaltain.fr)

GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale

